



E.I en difficulté de paiement après radiation RCS

Par **Marramotte**, le **25/11/2015** à **16:46**

Bonsoir, rnrnUne Entreprise Individuelle peut-elle se déclarer en cessation de paiement après avoir été radiée au RCS ? rnJ'ai pris une gérance de 6 mois, dans l'espoir de développer une activité touristique et de poursuivre ensuite sur une gérance plus longue. rnDe fait, faute de fréquentation, la radiation est intervenue à la fin de mon bail de 6 mois. J'ai réglé tous mes fournisseurs, mais je me retrouve à présent avec des charges sociales, du RSI... et un prêt bancaire qui court. Je ne me suis pas rémunérée durant toute la période de mon bail, et n'ayant à ce jour pas retrouvé d'emploi, ma situation financière personnelle est catastrophique, et je ne peux en plus faire face aux dettes de mon ancienne entreprise. rnQue faire pour sortir de cette impasse ? Merci pour votre éclairage